

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, SIMON Serge

Absent(s) : MM : BLOT Bernard, MORCHOISNE Laurent

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/05/2023 - **Date d'affichage** : 26/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 01/06/2023 et publication ou notification du 01/06/2023.

SOMMAIRE

- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

2023-26 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De créer l'emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet au grade d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à 19h30/35^{ème}.
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

Tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023			
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Rédacteur principal 1 ^{re} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	C	1	19h30/35^{ème}
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	32/35 ^{ème} Non pourvu au 01/07/2023
Filière technique			
Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	20/35 ^{ème} Non pourvu au 01/07/2023

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent au budget communal 2023 au chapitre 12 des dépenses de personnel.
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES

Panneaux photovoltaïques bâtiment public

Pour nous aider à étudier les différentes offres concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment public, Mr CHOFFY indique qu'un cabinet d'études a établi un devis d'un montant de 6 420 € HT soit 7 704 € TTC.

En mairie, le 02/06/2023
Le Maire
Patrick CHOFFY